



AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « LA RECRE » POUR LA CRECHE DE MONTROND-LES-BAINS

Conclue :

Entre d'une part,

La Communauté de Communes de Forez-Est, établissement public de coopération intercommunale, personne morale de droit public, représentée par son Président Pierre VERICEL, dûment habilité à signer le présent avenant,

Et d'autre part,

L'association « La Récré », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée par sa Présidente Sarah LIEBART, dûment habilitée à signer le présent avenant,

PREAMBULE

Dans le cadre d'une offre de services à la population du territoire de FOREZ-EST, la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) a souhaité promouvoir l'accueil collectif (régulier et occasionnel) des enfants de 2 mois et demi à 6 ans, par le soutien aux associations gestionnaires de multi-accueils, qui participent à cette offre d'accueil, pour répondre à la diversité des besoins et demandes des familles. Les subventions attribuées par la CCFE viennent en complément des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Mutualité Sociale et Agricole (MSA) et des participations des familles.

La CCFE a entendu favoriser l'équilibre financier de ces structures associatives dans le cadre d'un budget maîtrisé, tout en satisfaisant un objectif de mixité sociale conformément à la compétence Petite-Enfance communautaire et aux orientations des dispositifs et réglementations en vigueur (CAF, MSA...).

Par ailleurs, la CCFE a souhaité accompagner les structures associatives dans une recherche de qualité de services rendus aux familles dans le respect de l'application de la législation Petite-Enfance.

En conséquence, la CCFE a décidé d'apporter son soutien à l'Association gestionnaire de la crèche « **La Récré** » située à Montrond-les-Bains, structure agréée par le Conseil Départemental de la Loire, et contrôlée par la CAF, avec le double souci :

- De respecter sa liberté d'initiative, ainsi que son autonomie.
- D'assurer la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Ce soutien a été matérialisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Association « La Récré » pour la crèche de Montrond-les-Bains, approuvée par décision n°148-2023 en date du 25 juillet 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240222-32-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024

Article 1 : Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant modifie la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Association « La Récré » pour la crèche de Montrond-les-Bains, approuvée par décision n°148-2023 en date du 25 juillet 2023.

Article 2 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet le changement de dénomination et de coordonnées de la crèche « La Récré » acté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association le 15 décembre 2023.

L'Association est désormais la « CRECHE ASSOCIATIVE LOGIS DES PETITS ».

Sa nouvelle adresse postale est : 47 Rue du Geysier, 42210 MONTROND-LES-BAINS.

Deux nouvelles adresses mail ont été créées à cet effet :

- Mail de contact : accueil@logisdespetits.fr
- Mail du conseil d'administration : conseiladministration@logisdespetits.fr

Article 3 : Les autres articles de la convention restent inchangés

Fait à FEURS, le

Le Président
Pierre VERICEL

La Présidente de l'Association
Sandra LIEBART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240222-32-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024